

Réponse aux questions posées durant l'audition

Fournis Y., Fortin M.-J., « L'acceptabilité sociale comme processus d'évaluation politique des grands projets : le cas du gaz de schiste au Québec »,

Audition au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

Marie-José Fortin, Yann Fournis, UQAR

Question :

« On dit qu'il a six cent trois (603) forages qui ont été effectués en date de 2010 au Québec. Ce sont des chiffres qui m'apparaissent inexacts, de même que le nombre de puits de gaz de schiste, et cætera. Mais en ce qui concerne le tableau 6, on voit, pour différentes régions, le nombre de puits de gaz de schiste. Et dans le bas du tableau, il est indiqué que les données en provenance du ministère des Richesses naturelles et de la Faune de 2011 ne concordent pas avec celles du MDDEFP de 2013. Comment peut-on comprendre qu'une information ne soit pas uniformisée et comment le groupe de recherche a pu poursuivre son étude, étant donné qu'il y a énormément de cartes où l'on voit les 1915 puits de gaz de schiste? »

Nous aimerions donc avoir des précisions sur le nombre de forages effectués au Québec en date de 2010 mentionné dans l'étude S4-1, p. 31 (DT8, p. 48 et 49)

Réponse :

Comme le souligne la question posée, il y a une incertitude apparente quant au nombre de forages effectués au Québec. Une première question a trait à la référence faite dans notre rapport (p. 31) aux travaux du BAPE, qui constate qu'il y a « 603 forages pétroliers et gaziers dans les basses-terres du Saint-Laurent » (BAPE, 2011, p. 36). Exact, ce chiffre est extensif, parce qu'il englobe tous les permis accordés pour les hydrocarbures (tant conventionnels que non conventionnels), et non spécifiquement les seuls forages touchant aux gaz de schiste (bien moins nombreux, comme précisé en bas de cette même page 31). Une seconde question a trait à la différence observée entre les

deux sources de données disponibles quant au nombre de puits de gaz de schiste. La raison en est que certains numéros de permis et de puits ont été identifiés comme ayant fait l'objet de fracturation hydraulique dans une base de données, mais pas dans l'autre ; le représentant du MDDEFP, Monsieur Lamontagne, a expliqué les motifs de cette différence lors des audiences publiques, différence qui a trait à la caractérisation des puits par les ministères.

Pour notre part, nous avons procédé de la façon suivante. D'un côté, pour réaliser le **portrait descriptif** des activités (tableau no 6), nous avons retenu la base du MRNF parce que celle-ci est considérée comme la source originale des données. D'un autre côté, pour les **analyses statistiques** (chapitre 4), nous avons affiné l'analyse, en comparant chacune des données provenant des deux sources en les situant à l'échelle de notre unité d'analyse : les municipalités. Nous avons ensuite pris en compte toutes les municipalités où ont eu lieu des activités d'exploration de gaz de schiste, qu'il y ait eu un ou plusieurs puits, que ceux-ci aient fait l'objet d'une fracturation hydraulique ou non. Cela ramène à un total de 20 municipalités concernées, chacune ayant été identifiées dans les deux bases de données.

En ce sens, ni le comptage extensif des forages pétroliers et gaziers, ni les différences de compilation entre les deux sources n'interfèrent avec les conclusions de nos analyses.